

Questions orales

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES DÉPOSANTS

M. Turner (Vancouver Quadra): Je veux la liste des déplacements du ministre et de ses collaborateurs immédiats pour les périodes pertinentes de juillet et d'août, de façon à connaître avec exactitude le nom des personnes avec lesquelles ils ont eu des entretiens, afin de comparer cette liste avec celle du registre des dépôts de la Banque Commerciale du Canada.

● (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Hier, à l'extérieur de la Chambre des communes, monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a formulé toutes sortes d'insinuations au sujet de prétendus appels téléphoniques que j'aurais faits . . .

M. Lapierre: Vous en avez fait.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . au cours desquels j'aurais fourni aux banques des renseignements confidentiels. Je le mets au défi de venir à l'extérieur de la Chambre et de fournir le nom des personnes auxquelles, selon lui, j'aurais fourni des renseignements confidentiels. S'il est incapable de prouver ce qu'il avance, qu'il démissionne.

Des voix: Bravo!

Des voix: Dehors!

Une voix: Allez vous promener, John!

M. le Président: A l'ordre!

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES—LES CONSEILS DONNÉS
AUX BANQUES À CHARTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'inspecteur général des banques a déclaré que durant l'été, de plus en plus inquiet de la situation de la Banque Commerciale du Canada, il avait averti les dirigeants des banques qui avaient participé au renflouage. Le ministre peut-il confirmer qu'il avait autorisé ces appels téléphoniques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces appels ont été faits par l'inspecteur général des banques qui est responsable directement auprès de la ministre d'État chargée des Finances.

M. Lapierre: Soyez sérieux, c'est votre responsabilité!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne peux pas faire de commentaires sur les entretiens entre l'inspecteur général des banques et la ministre d'État chargée des Finances, à ce moment-là.

M. Chrétien: C'est vous le ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'invite le député à soulever cette question lors des audiences du comité . . .

M. Gauthier: Faites-le ici et tout de suite.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . que nous avons proposé aux partis d'opposition et au public canadien, pour que nous puissions étudier convenablement ces questions très complexes.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nous n'avons pas pu obtenir certains des renseignements que nous avons demandés au comité. Je demande donc encore une fois au ministre s'il acceptera de fournir à la Chambre les nom et adresse de tous ceux qui avaient des dépôts de plus de \$100,000 en mars, en juin et à la date de la fermeture, le 2 septembre, pour que nous puissions voir quel mouvement il y a eu. Peut-il aussi nous donner des détails complets au sujet de ceux qui ont racheté les prêts des banques à prix d'aubaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée connaît très bien l'article de la Loi sur les banques qui interdit au gouvernement de divulguer des renseignements confidentiels. Nous aimerions peut-être le faire, mais la loi nous l'interdit. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas répondre à ces questions.

Des voix: Donnez-nous les noms.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le très honorable chef de l'opposition, ce grand avocat de la rue Bay, me demande de violer la loi. Peut-il aussi me donner des conseils juridiques sur la façon dont il voudrait que je viole la loi?

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il fait toujours bon entendre deux représentants de Bay Street se disputer au sujet des banques.

Ma question, qui s'adresse au premier ministre, découle d'une réponse qu'a donnée hier la ministre d'État au Finances. Le premier ministre sait pertinemment qu'au mois de mars, le gouvernement fédéral, de concert avec les banques à charte, a participé au renflouement de la Banque Commerciale du Canada au coût de plusieurs millions de dollars. Par la suite, le gouvernement, ainsi que les banques à charte, ont garanti aux caisses de crédit, aux municipalités et à d'autres intéressés, que la Banque Commerciale du Canada serait rentable.

Or, nous savons maintenant que les banques à charte qui ont participé à ce renflouement ont été les premières à nuire à la viabilité de la Banque Commerciale en effectuant des retraits. Voici donc ma question. La ministre a déclaré, hier, que, selon elle, ces retraits étaient de pratique commerciale courante. Le premier ministre souscrit-il à cette opinion?

● (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord, mon honorable collègue est-il certain que ce sont là les propos de la ministre?

M. Broadbent: Oui.